



# DEMANDE DE PERMIS POUR LA DÉMOLITION D'IMMEUBLE

**AVIS PUBLIC** est donné conformément à l'article 20 du règlement no URB-332, qu'une demande de permis de démolition a été déposée à la Ville pour l'immeuble suivant :

- **Adresse de l'immeuble concerné – 329, chemin du Fleuve (lot: 2380090)**

La demande se résume à ce qui suit :

- Permettre la démolition d'une habitation unifamiliale isolée d'un étage.

Conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chapitre A-19.1), toute personne intéressée qui désire s'opposer à cette demande de démolition doit s'adresser, par écrit, auprès du soussigné, dans les dix (10) jours qui suivent la publication du présent avis.

Le Comité consultatif d'urbanisme déposera leur recommandation au Conseil à la séance ordinaire qui aura lieu le 14 avril 2020 au Pavillon Wilson situé au 4b, rue Principale à Coteau-du-Lac, le Conseil statuera sur la délivrance du permis demandée.

DONNÉ À COTEAU-DU-LAC, ce 1<sup>er</sup> avril 2020.

Chantal Paquette, OMA  
Assistante-greffière